



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Délibération n°2025/014/04/10

OBJET : FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – BUDGET COMMUNAL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraïsses, légalement convoqué par le Maire le trois avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières ;

Sous la présidence de : **Alain ASSIÉ, Maire**

Etaient présents : Alain ASSIÉ, Marie-Odile BOUSQUET, Éric FREALLE, William VERGNES, Florent PREYNAT, Alain REILLES, Florian GUIBBAUD, Guillaume DOUZIECH, Vincent PAKULA, Christian MAUREL, Saadia OUMOUZOUNE, Alain PRADES.

Etait représentée : Eunice MASSOUTIÉ donne procuration à Florent PREYNAT.

Etaient absentes : Eunice MASSOUTIÉ, Patricia MAUREL.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Vincent PAKULA est nommé(e) secrétaire de séance.

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du vote du Budget Primitif de l'exercice 2025 à venir et plus précisément les crédits à prévoir à l'article 6574 au titre des crédits alloués aux subventions, il convient de procéder à la répartition de l'enveloppe budgétaire.

DECISION

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide :

- De procéder à l'individualisation des subventions dans les conditions suivantes :

Association	Demande 2025	Proposition	Décision du Conseil Municipal
ADMR	310 €	310 €	310 €
CINECRAN 81	225 €	225 €	225 €
GENERATION MOUVEMENT	310 €	310 €	310 €
COMITE DES FETES	310 €	310 €	310 €
FNACA	100 €	100 €	100 €
SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE	310 €	310 €	310 €
ASTRAPAHIS	360 €	360 €	360 €
CAFE ASSOCIATIF	310 €	310 €	310 €
APEFLO	500 €	500 €	500 €
TOTAL			2 735 €

ADMR :

Monsieur William VERGNES ne prend pas part au vote, ni aux débats et quitte la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés pour la subvention attribuée à l'ADMR.

Nombre de Conseillers :	14	Abstentions :	0
Présents :	12	Vote pour :	12
Votants :	12	Vote contre :	0

SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE :

Monsieur Guillaume DOUZIECH ne prend pas part au vote, ni aux débats et quitte la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés pour la subvention attribuée à la Société Communale de Chasse.

Nombre de Conseillers :	14	Abstentions :	0
Présents :	12	Vote pour :	12
Votants :	12	Vote contre :	0

GENERATION MOUVEMENT :

Monsieur Christian MAUREL ne prend pas part au vote, ni aux débats et quitte la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés pour la subvention attribuée à Génération Mouvement.

Nombre de Conseillers :	14	Abstentions :	0
Présents :	12	Vote pour :	12
Votants :	12	Vote contre :	0

CAFE ASSOCIATIF :

Messieurs Florent PREYNAT et Vincent PAKULA ne prennent pas part au vote, ni aux débats et quittent la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés pour la subvention attribuée au café Associatif.

Nombre de Conseillers :	14	Abstentions :	0
Présents :	12	Vote pour :	11
Votants :	11	Vote contre :	0

AUTRES ASSOCIATIONS :

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés pour les autres subventions attribuées aux autres associations

Nombre de Conseillers :	14	Abstentions :	0
Présents :	12	Vote pour :	13
Votants :	13	Vote contre :	0

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en préfecture.

Signatures :

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Signée le 10 avril 2025
Transmis en préfecture le 11 avril 2025
Publié sur le site le 11 avril 2025